

# Découvrez nos autres formules de financement.

## Partner Card



## Carte Visa



## Personal



## Le Rachat



### Editeur Responsable : COFIDIS S.A., prêteur, rue du Glatégny 4, 7500 Tournai

- RPM - TVA - BE : 0400.359.283
  - N° d'agrément SPFE 105722
  - N° d'inscription CBFA 043235A
  - Si votre demande est effectuée à distance, le cas échéant votre intermédiaire de crédit sera identifié sur votre proposition de contrat.
  - Le consommateur : désigne indistinctement l'emprunteur et le co-emprunteur.
  - Le prélèvement du crédit est soumis à une domiciliation sur le compte courant du consommateur.
  - Sûreté exigée : la cession sur salaire.
- Direct Cash by COFIDIS est une ouverture de crédit de type revolving à durée indéterminée.



### En toute transparence

A. En cas de simple retard de paiement qui n'entraîne, ni la résolution du contrat, ni la déchéance du terme, le prêteur réclamera au consommateur :

- le capital échu et impayé ;
- le montant du coût total du crédit échu et non payé ;
- le montant de l'intérêt de retard convenu calculé sur le capital échu et impayé ;
- les frais de lettres de rappel et de mise en demeure à raison de 7,5 € augmentés des frais postaux en vigueur au moment de l'envoi et à concurrence d'un envoi par mois.

B. Le défaut de paiement d'au moins deux échéances ou d'une somme équivalente à 20 % du montant total à rembourser et l'inexécution par le consommateur un mois après le dépôt à la poste d'une lettre recommandée contenant mise en demeure entraînera la résolution du contrat ou la déchéance du terme. Le contrat pourra également être résolu dans le cas où le consommateur dépasserait le montant du crédit visé aux articles 60 bis et 60 ter de la loi et ne se serait pas exécuté un mois après le dépôt à la poste d'une lettre recommandée contenant mise en demeure. Dans ces hypothèses, le prêteur réclamera au consommateur :

- le solde restant dû du crédit ;
- le montant du coût total du crédit échu et non payé ;
- le montant de l'intérêt de retard convenu calculé sur le solde restant dû ;

- une clause pénale à concurrence de 10 % maximum sur le solde restant dû comprise jusqu'à 7 500 € et de 5 % au maximum calculés sur la tranche de solde restant dû supérieure à 7 500 €.

Dans l'hypothèse où le contrat est résilié conformément à l'article 58, § 3 de la loi du 12 juin 1991 sur le crédit à la consommation, ou a pris fin et que le consommateur ne s'est pas exécuté trois mois après le dépôt à la poste d'une lettre recommandée contenant mise en demeure, le prêteur réclamera au consommateur :

- le capital échu et impayé ;
- le montant du coût total du crédit échu et non payé ;
- le montant de l'intérêt de retard convenu calculé sur le capital échu et impayé ;
- une clause pénale à concurrence de 10 % maximum sur le solde restant dû comprise jusqu'à 7 500 € et de 5 % au maximum calculés sur la tranche de solde restant dû supérieure à 7 500 €.

- Souscription à l'assurance :  
Le montant de la contribution à l'assurance Garantie+ s'élève mensuellement et par assuré à 0,67 % du montant à rembourser.

- Date d'entrée en application du présent prospectus : 01/12/2009.

01/12/2009/DC/FR/1266

## Direct Cash by COFIDIS :

# Une ouverture de crédit jusqu'à 10 001 € pour gérer vos achats et vos imprévus...

Direct Cash by 

## Imprévus, coups durs, coups de cœur... 2 solutions produits pour répondre à vos besoins:

### N° 1. Direct Cash by COFIDIS !

- **Une réserve d'argent jusqu'à 10 001 €** sans devoir en justifier l'utilisation.
- **A partir de 25 € par mois** pour un prélèvement jusqu'à 600 €.

Sous réserve d'acceptation par Cofidis et après signature de votre contrat de crédit. Pour une ouverture de crédit de 2.500 €, entièrement et immédiatement prélevée, la durée théorique de remboursement est de 68 mois, à raison d'un remboursement mensuel égal à 1/24<sup>e</sup> du solde restant dû (hors frais) avec un minimum de 25 € ou le total dû lorsque celui-ci est inférieur à 25 €. Le montant de la dernière mensualité sera toutefois cumulé avec celui de l'avant-dernière lorsqu'il se révélera inférieur ou égal à 8 €. Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) appliqué à l'ouverture de crédit et le taux débiteur annuel sont égaux à 10,00 %. Pas de frais récurrents et non récurrents. Le coût du crédit est fonction du montant de crédit octroyé. Taux en vigueur au 01/12/09. Ce taux est susceptible de modification en fonction de l'évolution des indices de référence légaux en vigueur.

- **Votre argent en 48h\*** sur votre compte.  
\* Après acceptation de votre demande par Cofidis et après signature de votre contrat de crédit.
- **De l'argent toujours disponible**, votre réserve d'argent se reconstitue au fur et à mesure de vos remboursements, et **une gestion sereine de votre budget** grâce à l'envoi d'un relevé de compte mensuel détaillé.



### N° 2. Direct Cash by COFIDIS avec sa CARTE !

- **Pratique**, grâce à elle, vous accédez directement à votre réserve d'argent 24 h/24 en effectuant des retraits en liquide ou en réglant vos achats. Pour une ouverture de crédit avec carte de 2.500 € entièrement et immédiatement prélevée, la durée théorique de remboursement est de 71 mois, à raison d'un remboursement mensuel égal à 1/24<sup>e</sup> du solde restant dû (hors frais) avec un minimum de 25 € ou le total dû lorsque celui-ci est inférieur à 25 €. Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) appliqué à l'ouverture de crédit est de 13 %, incluant une cotisation annuelle de la carte de 20 € et un taux débiteur annuel de 12,51 %. Le montant de la dernière mensualité sera toutefois cumulé avec celui de l'avant-dernière lorsqu'il se révélera inférieur ou égal à 8 €. Dans cette hypothèse, conformément aux conditions d'utilisation de la carte, seuls les frais de carte de la première année sont pris en compte pour le calcul du Taux Annuel Effectif Global. Pas de frais non récurrents. Le coût du crédit est fonction du montant de crédit octroyé. Taux en vigueur au 01/12/09. Ce taux est susceptible de modification en fonction de l'évolution des indices de référence légaux en vigueur. D'autres exemples chiffrés peuvent être obtenus par demande écrite à COFIDIS, rue du Glategnies 4 à 7500 Tournai.

- **Frais de retraits gratuits** : vous ne payez aucun frais pour vos paiements chez les commerçants, ni pour vos retraits d'argent aux distributeurs de billets !
- **Une utilisation sécurisée** : grâce à la puce électronique de votre carte et à votre code secret, vos opérations s'effectuent en toute sécurité.

Demandez-la en toute confiance aujourd'hui, cela ne vous coûte rien tant que vous n'utilisez pas votre réserve.



Avec COFIDIS, vous bénéficiez de 25 ans d'expérience. 550 000 clients satisfaits nous font confiance. Nos conseillers experts sont à votre écoute pour vous informer et répondre à toutes vos questions.

**Tél. : 0800/94 944**

du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, le samedi de 9 h à 17 h.

**Pour compléter votre contrat Direct Cash by COFIDIS et bénéficiaire de votre argent, c'est simple : suivez le guide.**

**Vous avez reçu deux exemplaires. Ils sont à votre nom et reprennent point par point les éléments de votre demande : l'un est à conserver, l'autre à renvoyer.**

- A** Complétez, datez et signez impérativement les cadres indiqués avec les flèches rouges. Le cadre réservé à l'assurance est facultatif.

- B** Annexe impérativement à votre contrat les pièces demandées.
- C** Renvoyez-nous le contrat complété, daté et signé et les pièces demandées dans l'enveloppe retour.



### 3 règles essentielles à respecter pour gagner du temps.

- 1 Signez votre contrat en indiquant partout la même date.
- 2 Votre contrat est valable 20 jours ouvrables à partir de la date d'émission du contrat.
- 3 **N'oubliez pas de joindre la photocopie recto/verso de votre carte d'identité** et les autres pièces justificatives.

Une question, un conseil ?  
Appelez nos conseillers au  
**Tél. : 0800/94 944**